

## Editorial:

# « Je suis Charlie », leitmotiv de ces derniers jours.

**P. Evesque**

**Poudres & Grains**, e-mail: [pierre.evesque@ecp.fr](mailto:pierre.evesque@ecp.fr)

Pacs # : 5.40 ; 45.70 ; 62.20 ; 83.70.Fn

---

Je ne savais pas comment exprimer ma consternation, mon ressentiment. Je le sais maintenant. Et j'ai mis cette en-tête sur le Journal *Poudres & Grains* parce P&G est Charlie. Et je lui ai enlevé nombre de ses papiers, ne laissant que quelques uns qui sont emblématiques de combat éditorial: éditoriaux, articles contre l'autoritarisme académique et/ou administrative et contre l'exclusion. Car il s'agit d'un combat contre l'exclusion réellement.

Tout cela pour dire que je ai été impressionné par la volonté de la liberté de pensée qui s'affiche ces derniers jours. J'espère que cela aidera à faire comprendre à l'administration scientifique (CNRS et ECP) quelle est son erreur en m'attaquant, via des méthodes inadmissibles allant jusqu'à l'intervention orchestrée par la commission médicale du CNRS. (Passons sur le manque de discernement de l'AERES, qui montre à quel point notre système fonctionne mal).

Ceci est indigne d'un pays développé. Ceci doit être combattu jusqu'à la mort.

Je me sens revigoré par la révolte de ces jours ci ; mais toujours aux prises de mes ayatollahs administratifs (du CNRS et ECP), et toujours en danger de mort.

Tout ceci me permet de vous faire voter (aller sur l'édito du site web en anglais) :

**Thank you for helping me through this anonymous  
vote:**

**Powders & Grains & Charlie: Same fights!**

**Let Pierre Evesque work freely**

**Fix the disturbed administrative system.**

---

**Do you support P.Evesque?**

**====> Yes <====**

Et faites connaitre votre opinion à la présidence du CNRS et à la direction de l'ECP.

## Mon ressenti personnel:

1) Comme on considère comme inexistant mon travail tant que l'on refuse de l'évaluer, cela condamne certains résultats scientifiques, et n'importe qui peut se les attribuer ..., On nie ainsi mon existence réelle, et une part entière de réalité objective ; et on viole les droits humains, donc la constitution française. Peu importe que l'on essaye de faire croire à des raisons médicales, mes écrits sont corrects et démontreront le contraire dans le futur. L'administration sera responsable de ce que j'aurai subi, et les scientifiques seront responsables de ne pas avoir réagi.

Pour moi tout ceci équivaut à du terrorisme intellectuel. C'est tout aussi inacceptable que le terrorisme classique (le meurtre), mais plus pervers, et réservé à la classe dominatrice. L'action et le résultat cherchent à être les mêmes: c'est vouloir nier l'autre, son existence... (C'est-à-dire le tuer physiquement ou moralement).

*Poudres & Grains*, comme les scientifiques honnêtes, ne peuvent se résoudre à travailler dans ces conditions là. C'est pourquoi j'ai mis en deuil P&G en supprimant une grande partie de ses articles, qui ne sont plus disponibles sur le web.

### P&G va-t-il disparaître totalement?

2) Je peux m'expliquer d'une autre manière, en me plaçant d'un point de vue psychiatrique, dans le cadre de la schizophrénie.

En effet, nous savons que la science ne peut pas être construite en combinant des hypothèses contradictoires, (tels que  $1 + 1 = 2$  et  $1 + 1 = 3$ ). Mais c'est aussi la même chose pour un homme; et un homme qui développe deux personnalités en contradiction est mal dans sa peau, il développe une schizophrénie. Ceci est rare chez l'homme, mais il peut arriver la même chose à un système humain : une société, des personnes morales ou virtuelles, une population, une administration, une secte, un état major... Il suffit de bâtir ces systèmes sur des hypothèses incompatibles : deux lois qui sont contradictoires dans certains cas, deux événements rêvés qui sont incompatibles (deux événements réels ne peuvent pas être incompatibles, puisque c'est notre base d'analyse qui serait remise en cause, c'est là un de grands principes que la science, par sa réussite, a établi).

Dans un cas complexe de ce type, le nombre de personnes en jeu peut être grand, et la schizophrénie peut ne pas frapper les individus eux-mêmes, tant que chacun n'applique qu'une partie des règles et que chaque partie est globalement cohérente avec elle-même. On voit ainsi que la séparation du travail permet de redonner une cohérence à une société trop complexe. Bien évidemment, l'analyse globale correcte de l'ensemble des comportements montrera des incohérences flagrantes... mais chacun croira être en cohérence complète avec les lois de sa société.

Ainsi ceux qui veulent en savoir plus sur le comportement réel de cette société / de ce système, pourront être confrontés à cette schizophrénie ambiante globale de celle-ci; et son PDG, président, ou roi aurait du s'en rendre compte ; mais il est

tellement complaisant vis-à-vis de sa gestion qu'il en fera abstraction, come le schizophrène lui-même est incapable de faire lui-même son diagnostique.

Les intervenants extérieurs compétents, (ou psychiatres de sociétés malades), seront donc capables faire le diagnostic de schizophrénie collective, et seront en mesure de détruire toute déclaration correcte de cette société / système, en la combinant à (connu ou inconnu) l'égalité incorrecte ....Ce qui donnera un nouveau cas impossible que cette société schizophrène devrait pouvoir voir d'après elle, mais qui sera impossible à réaliser. Et des luttes intestines entre différents partisans devraient apparaître.

Ainsi, le terrorisme intellectuel, les hypothèses non conformes, les lois mal écrites sont des faiseurs de troubles schizophréniques potentiels; et notre société occidentale qui produit ses nouvelles lois avec un taux élevé de nos jours .... , est probablement plus sujette à de telles contradictions que les sociétés, religions qui plus anciennes, sont probablement plus sûres. Il est aussi possible que les lois de ces sociétés anciennes, basées et testées sur un savoir faire limité soient incompatibles avec l'ensemble de nos possibilités actuelles, autorisées par l'évolution monstrueuse des techniques. (A l'heure actuelle, nous savons réaliser au moins de manière approximative à peu près tous les miracles que l'on ne croyait réalisables que par nos divinités).

A l'inverse l'avance technologique peut permettre de proposer des solutions que l'on croit un moment possibles, et qui ne le seront pas après étude ; Ceci peut rendre notre système de lois erratique et dangereux , rendre notre gouvernance schizophrénique, nous mettre mal à l'aise, voir nous mettre sérieusement en danger.

La mondialisation impose une prise de conscience globale, et permet aux firmes industrielles de peser plus qu'un état à l'échelle du monde, sans avoir de restriction sérieuse du point de vue législatif.

Nos politiciens devraient diagnostiquer cela, se le rappeler très souvent, et connaître les limites de leur connaissance, qui est bien inférieure à ce qu'elle devrait être pour assurer le développement sain de nos sociétés actuelles, si complexes. Pour prendre un exemple concret : Nous voulons d'abord garder vivante notre société, et nous la regardons dans sa complexité via notre point de vue, qui est celui de la micro-mécanique. Cette vision a des inconvénients, génératrice d'illusions, que la science a pu montrer. En particulier dans une vision micro-mécanique, les corrélations apparaissent difficilement, surtout celles qui sont liées aux conditions aux limites, ou aux conditions macroscopiques. Le second principe de thermodynamique est apparu dès le début du 19<sup>ème</sup> siècle avec Carnot (1824) en étudiant de systèmes macroscopiques. Plus d'un siècle plus tard, les études micro-mécanique des verres de spin et des gaz granulaires en apesanteur, ont « loupé » la mise en évidence de ces phénomènes, et l'on a dû la survie de la science à la confrontation de nos résultats microscopiques et de nos connaissances macroscopiques certaines ; cette confrontation a donné lieu à la mise en évidence de corrélations spécifiques que l'on avait négligées

et qui cachait en fait la réalité du second principe de thermodynamique [1] (*Poudres & Grains* n°20 (2012) et n°21 (2013)). En d'autres termes, vue de notre point de vue « microscopique » l'économie, la gestion des sociétés et la gestion humaine sont probablement sujettes à des lois aux quelles on est confrontées et dont on n'a peut-être pas idée.

L'avancement de nos sociétés est donc tel que l'on risque de se heurter à des lois qu'on a ni établies ni même une idée. On se doit d'avoir une méthodologie scientifique de recherche sérieuse, cherchant à éviter les impairs graves en surveillant les dysfonctionnements réels, même les plus petits.

Tout ceci peut vraisemblablement se produire dans nos sociétés en évolution rapide ... Par ailleurs, la biologie nous enseigne aussi que les êtres humains sont des prédateurs, qu'ils sont habitués à tuer. De plus ces prédateurs ont inventés la guerre et que celle-ci semble facile à germer, et la paix instable, dans cette dynamique de populations de prédateurs.

**Récent démêlé judiciaire:** le parquet pénal de Paris a décidé de classer ma plainte pénale pour harcèlement, non pas parce qu'elle n'a pas été identifiée comme telle, mais qu'elle est "induite" par une autre administration: **affaire classée**

*"L'examen de cette procédure ne justifie pas de poursuite pénale au motif que : les faits dont vous vous êtes plaint ont donné lieu à une mesure décidée par une autre administration que celle de la justice. En conséquence le parquet estime qu'il n'est pas utile de faire juger cette affaire.*

*Paris, le 24/12/2014 signé : Parquet du procureur de la République, Cour d'Appel de Paris, Tribunal de Grande Instance de Paris.*

(Pour plus d'informations sur le problème rencontré par l'éditeur, face aux administrations CNRS et ECP , prière de se connecter à [2] <http://defense-pierre-evesque.over-blog.com/> )

**D'après moi**, ce texte dit que le tribunal correctionnel refuse d'interférer avec une autre administration et laisse un employé se débrouiller par lui-même face son administration qui le harcèle officiellement, sauf si cet employé se porte lui-même partie civile, ce qui signifie soit qu'il a démissionné soit qu'il est un masochiste ! Pour moi on a affaire à un dysfonctionnement de la justice, faute de moyen ou non. J'en conclus qu'on ne peut presque rien face à ces nouvelles administrations pour faire valoir son droit ; et personne ne peut vérifier que le système fonctionne correctement. Nos politiques sont clairement dépassés, ou intéressés par cet état de fait. Doit-on pour autant dire que c'est la nouvelle version des droits de l'homme et du citoyen. Elle ressemble à celle d'avant le XVIII e siècle, et d'avant la révolution française.

Cela ne peut être du goût de Charlie, ni des Poudres & Grains, ni pour tout scientifique respectable!

Les éditeurs scientifiques / directeurs de publication, les « scientifiques représentant l'administration pour la gestion et recherche de fonds de recherche », etc. semblent pourtant l'apprécier...

Avec de tels principes, nos scientifiques, respectables ayatollahs, ressemblent à des terroristes.

### **Et Charlie, ne sera-ce la même chose? Oublié dans quelques mois?**

Nous avons besoin de règles correctes pour lutter contre les terroristes, sinon nous sommes aussi des terroristes !

Toute décision arbitraire, toute règle arbitraire qui ne s'intègre pas en cohérence avec les autres, toute décision administrative illégale, bafouent notre compréhension, et nous rendent, à mon avis, potentiellement terroristes contre d'autres hommes ; ce sont des harcèlements d'une pseudo majorité contre une minorité ; ils doivent être combattus par le principe de laïcité en France, par d'autres méthodes peut-être ailleurs. Ce sont des formes de racismes, qui veulent nier les droits humains et la condition humaine.

La contrainte de harcèlement dépend de son intensité, de sorte qu'elle peut dépendre de la méthode, mais elle peut engendrer la mort; ce harcèlement débute dès que l'autorité refuse le débat, et l'évaluation, et dès le refus d'entendre les explications de l'autre.

C'est pourquoi je me battrai pour faire naître une déontologie scientifique correcte parmi le personnel de recherche et parmi le personnel administratif gérant la recherche. Avoir signé une proclamation de principe n'est pas suffisant ; c'est un mensonge si on ne l'applique pas ; c'est pire que de ne rien avoir signé. Nos administrations sont parjure et ont une crédibilité usurpée.

Dans la catégorie des espèces animales, les humains sont parmi les prédateurs, et probablement parmi les plus d'efficaces. Science et technologie augmentent nos armes de destruction, sans limite, voir notre passé récent... Nous devons « stabiliser notre monde » pour qu'il dure de plus d'une génération. Nous devons apprendre à parler en langue, selon le terme biblique (ou user un langage commun pour les laïcs, les juifs et les musulmans), et devenir compréhensibles pour les autres.

Pour plus d'informations sur le problème rencontré par l'éditeur, face aux administrations CNRS et ECP , prière de se connecter [2] à <http://defense-pierre-evesque.over-blog.com/>.

Pour moi, la manière dont s'est passée la soutenance de la thèse de YP Chen, l'escamotage de mes problèmes administratifs par l'AERES, l'effacement des preuves de mon désaccord sur la déontologie scientifique affiché sur ma porte de bureau, la

note aa de l'évaluation AERES de « mon laboratoire » sont autant de preuves de la négation de la réalité par l'administration toute entière, et en particulier par celle de l'AERES, de l'ECP, du CNRS et du CNES [3]. C'est évidemment la preuve d'une incapacité notoire de gérer la recherche. C'est enfin un constat négatif sur la qualité interne du laboratoire de savoir s'attacher à la réalité.

Plus généralement, c'est le constat d'une schizophrénie importante de nos cadres dirigeants, soit étatiques, soit de grandes entreprises privées, car ils ont une connaissance étendue, et cherchent à profiter souvent de l'incohérence du système ou de systèmes, et ne savent même plus faire face à la réalité primaire (qu'est-ce qu'un homme, comment se comporte-t-il.....)

Pauvre France, pauvre monde où vas-tu ?

## References

- [1] P. Evesque, *Poudres & Grains* **20** (2012) et **21** (2013)  
[http://www.mssmat.ecp.fr/html\\_petg/rubrique.php?id\\_rubrique=1](http://www.mssmat.ecp.fr/html_petg/rubrique.php?id_rubrique=1)
- [2] à <http://defense-pierre-evesque.over-blog.com/>
- [3] voir mes lettres au CNRS relatives à mon congé de longue maladie, ma lettre à l'administration ECP pour la thèse de YP Chen, voir ma lettre rar de réclamation et mes rapports au CNES en 2014, voir mes lettres et mon rapport 2014 à l'AERES.